

JLB/NT/V/COMITE

Le Président

OBJET: convocation réunion du Comité syndical.

à

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 07 DEC. 2022

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

# <u> ▼ Le 13 décembre 2022 à 19h00</u>

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTAISE

#### Préambules:

- > 16h30 à 17h30 : intervention de POP ROCK pour un point « développement durable » et échanges avec les élus.
- > 17h30 à 19h00 : intervention de M. BEATRIX pour un point sur les projets VTTAE et espots 2023 (en vue du débat d'orientations budgétaires 2023).

## ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- > Ouverture de la séance.
- > Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 novembre 2022.
- > Relevé des décisions.



### DOMAINE SKIABLE

- 1. Convention de partenariat 2022-2023 entre la SAP et l'OTGP, en présence du SIGP.
- 2. Convention de partenariat 2022-2023 entre la SAP et l'UCPA, en présence du SIGP.
- 3. Dates d'ouverture des stations.

### **FINANCES**

- 4. Subvention complémentaire aux jeunes athlètes en 2023.
- 5. Compensation de l'Etat sur perte de redevance 2021, reversement aux communes membres.
- 6. Ouverture de crédits pour le versement de la subvention OTGP 2023 durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, avance dans l'attente du vote du budget général 2023.
- 7. Décisions modificatives aux budgets 2022 du SIGP.

#### INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Confirmation du planning proposé des réunions du Comité syndical de l'année 2023.
- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH





•••••	, donne pouvoir à <i>M</i> ., membre du Comité syndical pour me isions à prendre lors de la réunion qui auro
A	, le
⇒ BON POUR POUVOIR (mention manuscrite):	
Signature	
**************************************	***********
<u>Pour mémoire</u> , les statuts du SIGP prévoient :	
« Article 7 : Les membres	
Les communes sont représentées comme su	it au sein du Comité syndical :
<ul><li>AIME-LA-PLAGNE :</li><li>CHAMPAGNY EN VANOISE :</li><li>LA PLAGNE TARENTAISE :</li></ul>	4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger

avec voix délibérative.»